COMMUNE DE LES ADRETS
Compte rendu du conseil municipal

Séance du 24 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 24 juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Les Adrets dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle Pelloux Prayer, sous la présidence du Maire, Madame Sophie RIVENS
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/06/2020

Etaient présents:

Mme RIVENS Sophie	M.DUCROS Joël	Mme GODET Carole
M. PETIOT Noël	Mme THIEFFENAT Sabirine	M. COLNAGHI Claude
Mme CORDIER Valérie	M.BRUNET-MANQUAT Florian	Mme de YPARRAGUIRRE Nathalie
M. BOUSSUGES François	Mme MARTIN-ARGOUD Laurie	M.CARTIER-MILLON Damien
Mme MORLAT Delphine	M. GONSSOLLIN Philippe	Mme FINET Tifenn

Absent(s) présenté(s) :
Absent(s) :

Secretaire de séance : Mme MARTIN-ARGOUD Laurie

Modification de l'ordre du jour : ajout du point sur la nomination du représentant EPIC Domaine Skiable.
A l'unanimité des présents le point est ajouté à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1- Approbation du précèdent conseil.
2- Vote des taux d'imposition des taxes locales.
3- Validation du programme d'actions préconisées, en application du code forestier (article D214-21), pour la gestion durable du patrimoine forestier communal.
4- Indemnités des élus
5- Demande de M. Henry Gras, président de l'association des membres de la légion d'honneur de l'Isère, d'attribuer une nomination supplémentaire au parc de la mairie qui deviendrait parc de la mairie et de la légion d'honneur pour fêter le 100 anniversaire de la création de l'association
6- Approbation des candidatures du CA du CCAS
7- Validation engagement de frais pour mise à jour des systèmes numériques.
8- Intégration de Mme Tifenn FINET dans la commission de sécurité
9- Délégation du conseil municipal au maire.
10- Demande d'autorisation de M. Armand PORTAZ d'installer un bivouac sur le parc de la mairie le 1er Juillet lors de l'Ecotraversées aux Adrets.
11- Nomination du représentant EPIC Domaine Skiable

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

2020-06-24-01- Approbation du précèdent conseil.
Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2020. Reporté au prochain conseil car non diffusé aux conseillers.

2020-06-24-02- Vote des taux d'imposition des taxes locales.
Madame le Maire présente les données de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.
Madame le Maire propose de maintenir les taux à leurs valeurs de 2019.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
DECIDE de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

TAUX VOTES	EN 2020
Taxe foncière (bâti)	20,05
Taxe foncière (non – bâti)	37,49

2020-06-24-03- Validation du programme d'actions préconisées, en application du code forestier (article D214-21), pour la gestion durable du patrimoine forestier communal.
Le maire présente le plan d'action 2020 de l'ONF comprenant des travaux sylvicoles en investissement pour un montant de 2470.00 € HT et des travaux de maintenance et surveillance pour un montant de 2780.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
DECIDE d'approuver le plan d'action 2020 de l'ONF

2020-06-24-04- Indemnités des élus
Madame le maire, explique que le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la collectivité. Ce principe a été aménagé pour les communes puisqu'elles sont tenues, en application de l'article L. 2123-20-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) d'allouer à leur maire l'indemnité au taux maximal prévu par la loi, pour la commune de Les Adrets dont le strate démographique est « de 1000 à 3499 » le taux maximal pour le maire est de 51.6 %, pour les Adjoints 19.8 % sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire.
Pour les conseillers municipaux délégués l'indemnité est comprise dans l'enveloppe budgétaire maire et adjoints (article L2123-24-1-111 du CGCT).

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

FIXE les indemnités de fonction du Maire à 46,25% de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique.

FIXE les indemnités de fonction des Adjoints au Maire à 15,43% de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique.

FIXE les indemnités de fonction des conseillers délégués à 5.66% de l'Indice Brut Terminal de la fonction publique.

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

2020-06-24-05- Demande de M. Henry Gras, président de l'association des membres de la légion d'honneur de l'Isère, d'attribuer une nomination supplémentaire au parc de la mairie qui deviendrait parc de la mairie et de la légion d'honneur pour fêter le 100 ème anniversaire de la création de l'association.
Madame le Maire après une lecture de la lettre de Monsieur Henry Gras, expose que la Légion d'Honneur est une considération nationale et non locale. Cette position était déjà évoquée par l'ancien conseil.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, souhaite que les nominations des lieux publics aient un sens pour les habitants du village et soient en lien avec le patrimoine culturel ou historique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants
DECIDE de rejeter la demande de M. Henry Gras.

2020-06-24-06- Approbation des candidatures du CA du CCAS

- Vu les élections en date du 16 mars 2008,
- Vu l'élection du maire, des adjoints en date du 28 mai 2020,
- Vu la délibération nominant quatre représentants CCAS parmi les conseillers municipaux en plus du président en date du 28 mai 2020,
- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L 123-6 et R 123-7 et suivants,

Le Conseil Municipal doit procéder à une nouvelle désignation des administrateurs Elus du CCAS.
Mme THIEFFENAT Sabirine, présente une liste de cinq candidatures.
Afin de n'écarter personne, le maire propose de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration et propose Mme Carole GODET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
DECIDE

- de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration,
- De nommer les représentants CCAS issus du Conseil Municipal

  Mme Sophie RIVENS (membre de droit)
  Mme Valérie CORDIER
  M. Noël PETIOT
  Mme Sabirine THIEFFENAT
  Mme Delphine MORLAT
  Mme Carole GODET

- De nommer les représentants CCAS issus des Habitants

  Mme Maeylis SAVIOZ
  Mme Michèle COTTIN
  Mme Nadège ROUSSEL
  M. Jean-Yves QUEYMENER
  Mme Manon SENOLOGUE

2020-06-24-07- Validation engagement de frais pour mise à jour des systèmes numériques

Madame Laurie Martin-Argoud expose au Conseil Municipal le projet d'achat d'équipement informatique pour la mairie afin de renouveler celui existant, devenu obsolète.
Le devis de l'entreprise Grésivaudan Services Informatique (GSI) est présenté au conseil municipal.
Il comprend un PC portable pour le secrétaire général, le remplacement du serveur NAS par un Synology avec accès distant multi-utilisateurs, la mise à jour des PC et l'installation pour un montant de 3145.00 € ttc.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
APPROUVE le devis GSI pour un montant de 3145.00 € TTC.

2020-06-24-08- Intégration de Mme Tifenn FINET dans la commission de sécurité

En complément de la délibération 03 du 28 mai 2020 fixant Mme Sophie RIVENS, M. Florian BRUNET-MANQUAT et M. Joël DUCROS membres de la commission de sécurité, le maire, Mme Sophie RIVENS propose d'y intégrer également Mme Tifenn FINET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
DECIDE d'intégré Mme Tifenn FINET dans la commission de sécurité.

2020-06-24-09- Délégation du conseil municipal au maire.

Faisant référence à l'article L2122-22 du CGCT, Madame le Maire expose que le Conseil Municipal peut lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer les marchés pour un montant maximum de 200 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
DECIDE

D'accepter de donner délégation au maire pour prendre :

- toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement pour les catégories de marchés suivants : travaux, services, fournitures et des accords-cadres
- toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Et l'autorise à signer les marchés pour un montant maximum de 200 000 € HT.

2020-06-24-10- Demande d'autorisation de M. Armand PORTAZ d'installer un bivouac sur le parc de la mairie le 1er Juillet lors de l'Ecotraversées aux Adrets.

Le Maire, Mme RIVENS Sophie présente la demande d'autorisation de M. Armand PORTAZ d'installer un bivouac sur le parc de la mairie le 1er juillet dans le cadre de l'Ecotraversées, ainsi que le prêt de la de la salle Pelloux pour la projection d'un film.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
DECIDE d'autoriser le Bivouac.

2020-06-24-11- Nomination du représentant EPIC des domaines skiables communautaires du Grésivaudan

Vu les articles L.2221-10 et R.2221-18 à R.2121-52 du code général des collectivités territoriales appliqués aux régies dotées de la personne morale et financière en service public industriel et commercial,
Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan du 06 mars 2017 portant création d'une régie des domaines skiables, constituée sous forme d'établissement public industriel et commercial (EPIC), dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.
Vu les Statuts pour la création de l'établissement public industriel et commercial (EPIC) « domaines skiables communautaires du Grésivaudan » du 06 mars 2017, qui fixent la composition du conseil d'administration à 15 membres 9 sont issus du conseil communautaire et un représentant par commune-support, soit 6 membres issus des conseillers municipaux.
Les membres du collège des conseillers municipaux sont désignés par délibération des conseils municipaux des communes concernées, sur proposition de leur maire, pour la durée de leur mandat.
Considérant la nécessité de désigner un membre du collège des conseillers municipaux et son suppléant, le maire, Mme Sophie RIVENS propose :
M. Joël DUCROS comme titulaire et M. Noël PETIOT comme suppléant.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :
APPROUVE M. Joël DUCROS comme titulaire et M. Noël PETIOT comme suppléant du collège des conseillers municipaux du conseil d'administration de l'EPIC « domaines skiables communautaires du Grésivaudan »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.
Le Maire
Mme RIVENS Sophie